

(? ... !)

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'AUBE

Aube
Conseil Général

(

?



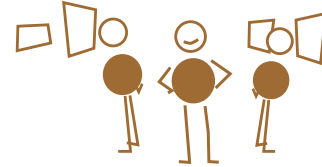
Grand public
Chercheurs
Généalogistes
Etudiants

Archives

Les Archives, pour quoi faire ?

Chacun, à un moment ou à un autre, peut avoir besoin des Archives.
Service public, les Archives de l'Aube accueillent toute personne qui souhaite :

- en savoir plus sur son histoire personnelle,
- faire son arbre généalogique,
- reconstituer l'histoire de sa maison, de son quartier, de son village,
- faire valoir ses droits,
- retrouver des documents que l'administration n'a plus en sa possession,
- préparer un exposé, un mémoire universitaire,
- compléter son enseignement avec des documents originaux,
- découvrir ou approfondir l'histoire du département.



J'ai obtenu des reproductions de documents pour organiser une expo dans mon village.



Pour préparer ma thèse sur l'histoire du vitrail, j'ai compulsé toutes les archives des églises.



Avec ma classe, on a visité les Archives. Les enfants ont pu dessiner leur blason.



J'ai enfin retrouvé le papier que l'administration me réclamait.



Je sais maintenant qu'un de mes ancêtres a émigré au Canada au 17^e siècle.

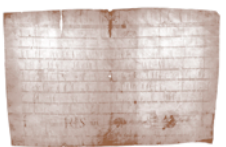
Documents

18 km d'archives !!

Une mine de documents très divers, pour répondre à vos besoins

- Une bibliothèque d'histoire locale,
- 300 000 documents sur tous supports et de toutes origines, publique ou privée...
- Toutes les périodes, du Moyen Âge à nos jours...

Quelle richesse, quelle chance - et quel plaisir pour tous ceux qui cherchent !



Chartes et sceaux des abbayes
854



Le registre d'état civil : une étape incontournable pour partir à la recherche de vos ancêtres.



Les plans permettent d'en savoir plus sur l'histoire d'un village, d'un quartier, d'une maison.



Les listes nominatives de recensement de la population sont complémentaires de l'état civil pour la recherche généalogique.

N°	NOM	PRENOM	AGE	PROF.	STAT.	REMARQUES
1	BOURGOIN	Jean	25	ouvrier	M	
2	BOURGOIN	Marguerite	22	ouvrière	F	
3	BOURGOIN	Marie	18	ouvrière	F	
4	BOURGOIN	Antoine	15	ouvrier	M	
5	BOURGOIN	Pauline	12	ouvrière	F	



La presse locale est un bon point de départ pour une recherche.

Actes de notaires
1546

1552-1792
Registres paroissiaux

1792-1800
Registres d'état civil

Dossiers administratifs et individuels
1800

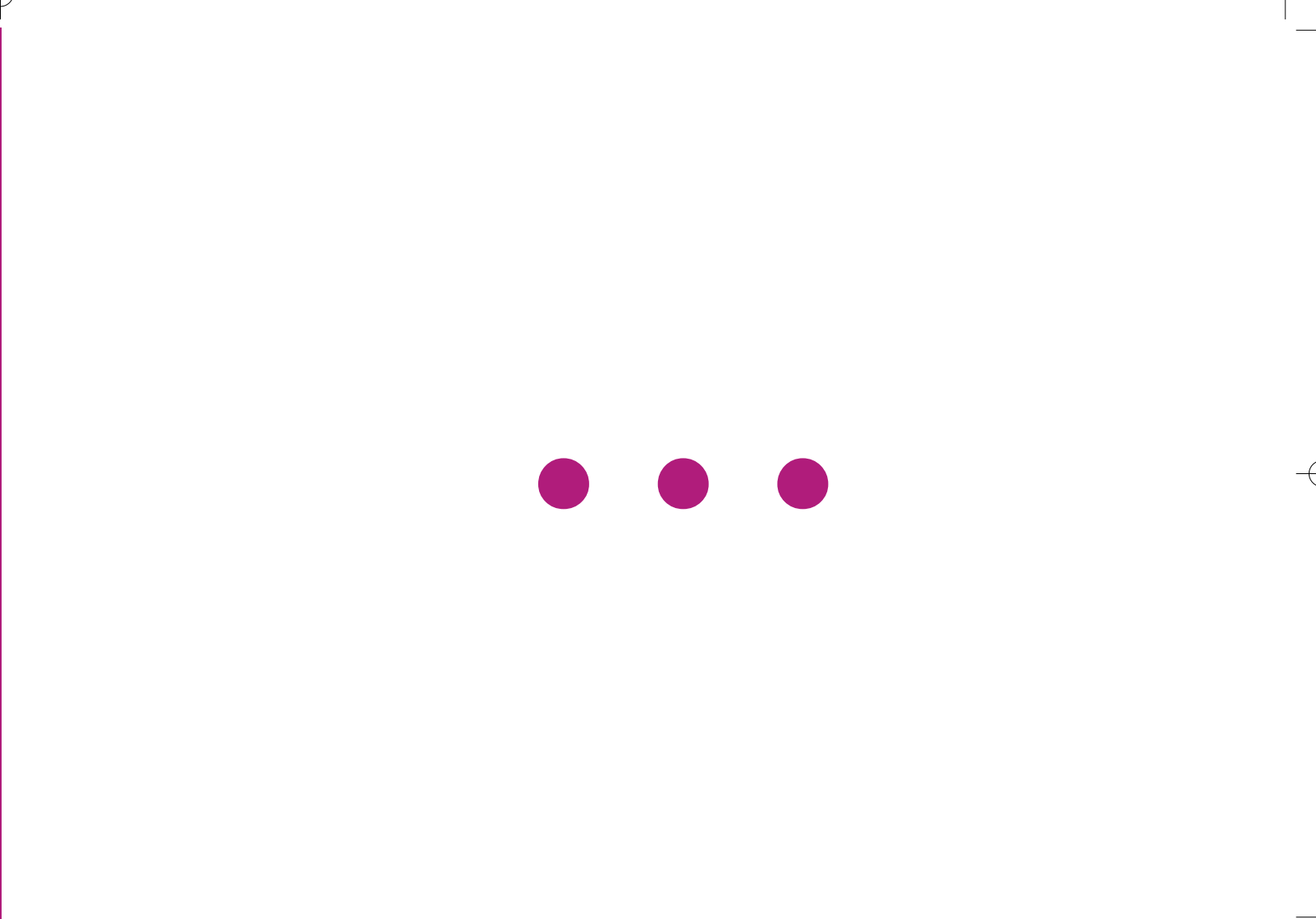
Cadastre
1808

Registres matricules
1872

1700
Archives d'entreprises

Journaux locaux
1820

2005 et +





Troyes et ses faubourgs en 1780 (21 H 1)

Sceau de cardinal, 1379, fonds de l'abbaye de Clairvaux (3 H 3237)



Basilique Saint-Urbain de Troyes, coupe perspective par Paul Lorrain, 1870 (2 J 697)



Diplôme du roi Charles le Chauve en faveur de l'abbaye de Montieramey, 854 (6 H 34)



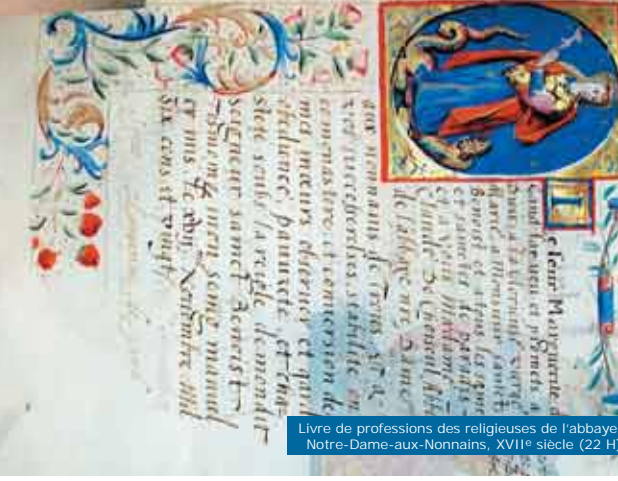
Lettre commerciale avec échantillons de tissus, XVIII^e siècle, fonds Berthelin-Fromageot (3 F 431)



Affiche des foires de Troyes par Charles Favet, 1963 (série FI)



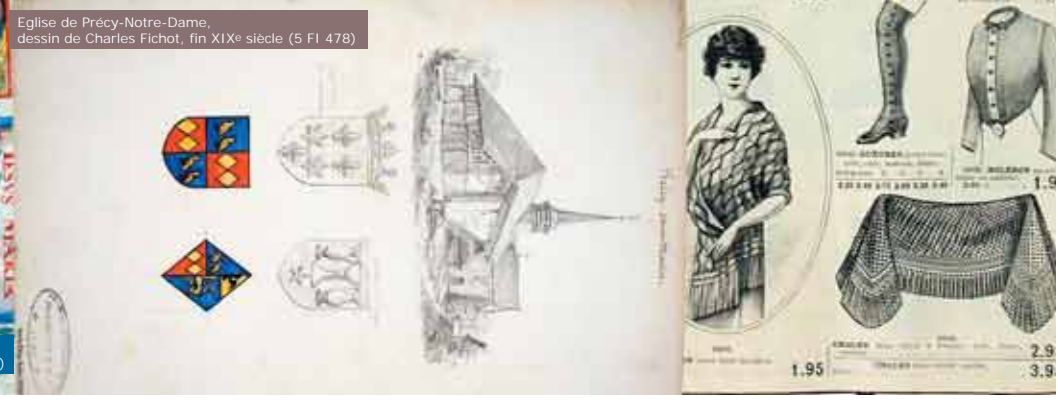
Plan aquarellé des deux châteaux de Romilly, XVII^e siècle (E 135)



Livre de professions des religieuses de l'abbaye Notre-Dame-aux-Nonnains, XVII^e siècle (22 H)



Catalogue publicitaire des Magasins Réunis, XIX^e siècle (1 J 965)



Eglise de Précý-Notre-Dame, dessin de Charles Fichot, fin XIX^e siècle (5 FI 478)

Archives

Comment accéder aux archives ?

Qui peut venir aux Archives ?



Sur place : un accueil et des conseils

L'accès aux Archives est libre et gratuit, sans condition d'âge ni de nationalité. Il suffit de vous inscrire lors de votre première venue (en présentant une pièce officielle d'identité). Une carte personnelle de lecteur vous est alors remise pour effectuer vos demandes de documents.

Vous serez ensuite accueilli en salle de lecture. Toujours à votre disposition, le personnel des Archives pourra vous guider dans vos recherches : conseils, aide à la consultation des inventaires et de la base de données, mais aussi demandes informatiques de documents, mise en place des bobines de microfilms, etc.

Équipements et services proposés :

- espace microfilms équipé de 23 appareils de lecture en libre accès,
- service de reprographie,
- possibilité d'échanges de microfilms avec d'autres départements,
- espace boutique : publications, DVD, CD-Rom, cartes postales,
- espace détente (boissons, possibilité d'apporter son repas).



Contactez les Archives



À distance : par courrier et par Internet

Sur simple demande écrite (courrier postal ou électronique), le service des Archives peut vous fournir des pistes de recherche qui vous seront utiles lors de votre venue en salle de lecture.

Pour suivre l'actualité et accéder à de nouveaux services (bases de données, images numérisées...), pensez à consulter régulièrement le site Internet www.archives-aube.com

Animations : une autre façon de découvrir les Archives

Expositions, conférences, lectures-spectacles, portes ouvertes... de nombreuses manifestations permettent de découvrir les Archives de façon vivante.

Spécial scolaires

Les Archives proposent visites et ateliers aux élèves des écoles primaires, des collèges et des lycées. Elles mettent à la disposition des professeurs : expositions itinérantes, mallettes pédagogiques et dossiers thématiques à télécharger sur Internet.



Peut-on consulter tous les documents ?

La plupart des documents sont immédiatement communicables, sous réserve qu'ils ne portent pas atteinte à la vie privée, au secret médical, au secret industriel et commercial, à la sûreté de l'Etat, etc. Chacun (et personne d'autre) peut accéder sans délai aux documents qui le concernent personnellement.





Les Missions

Les archivistes : passeurs de mémoire

La mission des archivistes est tout entière tournée vers l'avenir. Elle s'articule autour de 4 axes : collecter, classer, conserver et communiquer.

Collecter



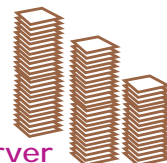
Les Archives sélectionnent et prennent en charge les documents des administrations et des établissements publics qui méritent d'être conservés au regard de l'histoire. Elles accueillent également des archives privées provenant des associations, des entreprises et des particuliers.

Classer



Un rigoureux travail de tri et de classement permet d'élaborer des outils de recherche : inventaires, bases de données, qui permettent de s'orienter dans les fonds et de trouver l'information souhaitée.

Conserver



Patrimoine fragile, les archives sont conditionnées dans des cartons spéciaux et conservées dans des magasins climatisés. Les documents les plus dégradés sont restaurés ; les plus fragiles et les plus consultés sont microfilmés ou numérisés.

Communiquer



Communiquer, c'est ouvrir les archives au plus grand nombre en diversifiant les offres et en s'adressant à tous les publics. C'est aussi mettre en valeur le patrimoine en faisant appel à toutes les formes d'expression et de partenariat.

Et vos archives ? Que deviendront-elles ?

N'hésitez pas à solliciter les conseils du service des Archives pour mieux conserver vos documents et pour évaluer leur intérêt historique. Sachez également que vous pouvez en faire don aux Archives de l'Aube. Vous serez ainsi assuré de leur parfaite conservation et serez libre de choisir les conditions de communication au public.

Votre don enrichira la mémoire du département !



Service

Les Archives de l'Aube,

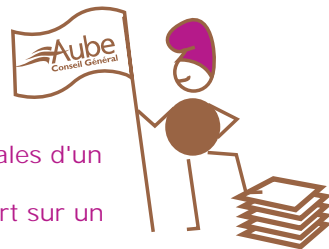
Un service du Conseil général

Les Archives départementales sont nées sous la Révolution pour recueillir les archives des institutions de l'Ancien Régime.

Depuis la décentralisation (1986), elles sont placées sous l'autorité des Conseils généraux.

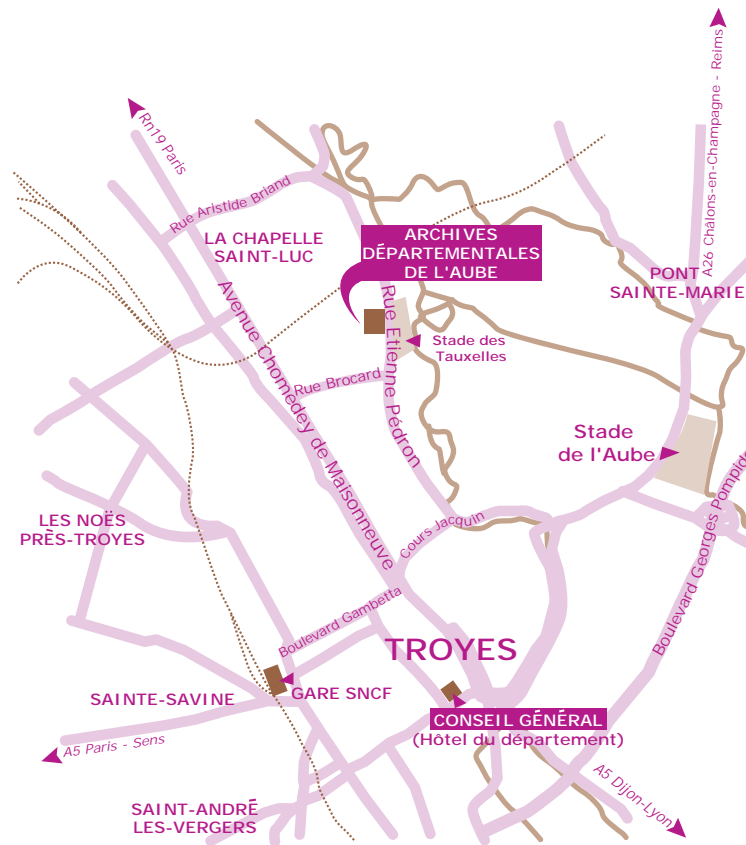
Dès 1988, le Conseil général de l'Aube a doté les Archives départementales d'un bâtiment fonctionnel et spacieux. Régulièrement pourvu d'équipements nouveaux, ce bâtiment clair, ouvert sur un parc paysager, offre un vrai confort à chacun.

Le Conseil général de l'Aube s'attache, en outre, à préserver et enrichir régulièrement les fonds et à les mettre en valeur. Il finance ainsi, non seulement les achats de documents, mais aussi les expositions, publications et outils multimédias des Archives départementales.



Notre volonté n'est pas seulement de conserver la mémoire du département ; c'est aussi de la faire vivre, en la faisant partager au plus grand nombre.

Philippe ADNOT
Sénateur, Président du Conseil général de l'Aube



Rejoindre les Archives de l'Aube

En train : de Paris gare de l'Est.
À pied : à 30 minutes de la gare et du centre-ville.
En voiture : un parking visiteur est à votre disposition à 50 m de l'entrée du public.
En bus : ligne n°5 - direction Fouchy - arrêt Demi-Lune.

Personnes à mobilité réduite



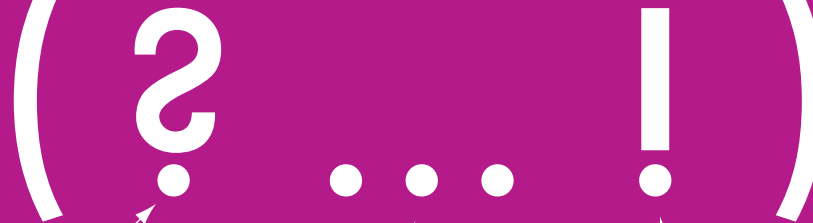
Le bâtiment est adapté à vos besoins. La salle de lecture, le salon détente, les toilettes sont au rez-de-chaussée. Prévenus de votre visite, nous pourrions faciliter l'accès de votre véhicule au plus près de l'entrée du public.

Hébergement et restauration



Les hôtels les plus proches se situent au centre-ville. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le Comité départemental du tourisme de l'Aube (tél. 03 25 42 50 00) ou l'Office de tourisme de Troyes (tél. 03 25 82 62 70). A proximité des Archives, un restaurant administratif, ouvert à tous, vous permettra de déjeuner.





Question, besoin, curiosité

Recherche, exploration, évocation

Découverte, surprise, étonnement

Nous contacter :

Conseil général de l'Aube
Archives départementales
131 rue Etienne Pédrion
10000 Troyes

Téléphone : 03 25 42 52 62 - Fax : 03 25 42 52 79

Mél : archives.aube@cg10.fr
Site Internet : www.archives-aube.com

Ouverture au public

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 9 h à 17 h (sans interruption)
Mardi de 13 h 30 à 17 h

(N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité)

Fermeture annuelle : deuxième semaine d'octobre